

MIMOS PARA TUS OJOS



#Umbrellas4Peace – Parapluies pour la Paix

Description de l'initiative

Il s'agit d'une initiative de l'artiste américain Matt Lamb qui, après les attentats du 11 septembre contre les tours jumelles à New York, a lancé un atelier pour aider les enfants qui avaient perdu leurs parents dans l'attaque en demandant à chacun d'entre eux d'exprimer ses sentiments à travers les couleurs et l'art en peignant des parapluies. Ce projet s'est multiplié dans différentes parties du monde.

L'initiative est promue par **Mimos para tu Ojos** et **Living Peace International**.

Publique : enfants, jeunes et adultes, issus d'écoles, de groupes de jeunes et d'associations.

Objectifs :

- Promouvoir des liens de confiance et de réciprocité entre les participants.
- Associer la promotion de la paix et l'activité artistique
- Développer la créativité
- Exprimer son engagement pour la paix à travers l'art
- Sensibiliser la société à la valeur de la paix

Activités :

- 1- Promouvoir avec la classe, avec le groupe, une réflexion sur une valeur, un sentiment, une phrase du Dé, un souhait lié à la paix et comment l'exprimer de manière créative.
- 2- Peindre des parapluies avec un mandala de paix coloré ou toute autre expression représentant la réflexion faite.
- 3- Les parapluies peuvent être peints seul ou à deux, en se mettant d'accord sur le dessin qui représente le mieux l'engagement ou le désir de paix.
- 4- Dans la mesure du possible, organiser une marche pour la paix dans la ville ou dans les quartiers, et/ou
- 5- Organiser une exposition avec les différents Parapluies de la Paix.

Publier l'initiative sur les réseaux sociaux avec le hastag "#Umbrellas4Peace".

Si vous participez à cette initiative, envoyez-nous des photos et des vidéos de votre activité afin de les partager avec l'ensemble du réseau de Living Peace International!

Ecrivez à l'adresse :

mimosparatusojos@hotmail.com

<mailto:info@livingpeaceinternational.org> . ***



***** Living Peace est soumis aux normes européennes sur la protection de la vie privée qui est entrée en vigueur le 25 mai 2018.**

Si vous souhaitez partager des photos et des vidéos des activités que vous faites avec les enfants et les jeunes, vous devez nous envoyer l'autorisation signée par les parents ou les tuteurs légaux de l'enfant (téléchargez le formulaire d'autorisation [ici](#), et envoyez-le à l'ONG AMU, responsable du traitement des données du projet Living Peace International à l'email : <mailto:italia@livingpeaceinternational.org>).

S'il n'est pas possible d'avoir le formulaire d'autorisation, pensez à n'envoyer que des photos et des vidéos où les personnes, en particulier les mineurs, ne sont pas reconnaissables. Vous pouvez nous envoyer des photos de dessus, de derrière, où vous pouvez voir les enfants en train de faire l'activité sans filmer leur visage de face.